

Tunis, le 19 Novembre 2009

CIRCULAIRE

Cher confrère,

En constante liaison avec le Ministère de la Santé Publique, le Conseil de l'Ordre suit attentivement l'évolution de la situation quant à la propagation du **virus grippal A H1 N1**.

Dans un communiqué de presse en date du 05 Octobre 2009, nous avons demandé à la profession une participation active à la campagne de sensibilisation et de prévention engagée par les pouvoirs publics, et recommandé à chacun une vaccination contre la grippe saisonnière.

Aujourd'hui, les services du ministère de la santé publique considèrent que la vaccination contre le virus A H1 N1 doit être entreprise et s'adresser prioritairement, entre autres, aux personnes qui de part leur profession sont particulièrement exposées.

Vu la spécificité de notre exercice, nous sommes à l'évidence concernés et avons tout lieu de nous y soumettre.

Vous trouverez ci-joint les procédures à suivre pour cette vaccination.

Pour le conseil national de l'ordre
Le président
Dr. Faouzi CHELLI

**NB : Site Web du conseil national de l'ordre
des médecins dentistes de Tunisie :**

www.cnomdt.com

Adresse E.mail : comedent@topnet.tn

VIRUS A H1 N1

Conseils particuliers aux confrères Médecins dentistes

1°) En dehors du lavage des mains inhérent à notre exercice, il est vivement conseillé de recourir à l'utilisation de solutions hydro-alcooliques disponibles dans les officines et dans les grandes surfaces.

2°) Le port de lunettes de protection.

3°) Le port de masques chirurgicaux ou de masques FFP2. Le masque FFP2 offre la meilleure protection contre la transmission virale. Il est disponible dans les points de vente de la pharmacie centrale auxquels nous nous adressons habituellement et dans les officines.